

MAIRIE d'IVOY-LE-PRÉ

18380



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 décembre 2023 au Centre Socio-Culturel :

L'association Saint-Aignan est intervenue devant le conseil pour présenter une étude concernant les travaux de restauration de la Cloche de 1788 à prévoir pour des raisons de sécurité.

Un descriptif est fait par les membres de l'association désignant l'état de dégradation avancée de certains éléments composant celle-ci ainsi que de son environnement.

Le détail des travaux à réaliser est important et coûteux.

Un budget prévisionnel a été établi par l'association et détaillé à l'assemblée.

Le reste à charge de la commune serait de 2 500 €.

Dans le cadre de l'accélération de la production des énergies renouvelables (ENR), la Communauté de Communes Sauldre et Sologne sollicite les municipalités pour identifier les zones souhaitées à l'installation de production d'ENR pour chacune de leur commune.

Le conseil municipal renouvelle son avis défavorable à l'installation d'éoliennes sur le territoire d'Ivoy-le-Pré. Avis déjà exprimé en septembre 2019.

Il est proposé de définir des périmètres et non des zones difficiles à établir au vu de l'étendue de la commune.

Dans le contexte de l'installation d'ENR photovoltaïques, un premier périmètre de 500 mètres autour de l'église St Aignan est suggéré avec l'interdiction d'installation de panneaux, sur les parties visibles des toits depuis l'édifice.

Un second périmètre de 1 km autour du centre Bourg pourrait être défini, toujours sur des projets d'installation de panneaux photovoltaïques uniquement, pour protéger l'agglomération.

Enfin, au-delà de ces périmètres, aucune restriction ne serait imposée notamment concernant l'agrivoltaïque dont plusieurs projets sont déjà en étude.

Les décisions finales seront communiquées par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

La situation des chemins ruraux a été évoquée. Le budget voirie a fortement augmenté ces dernières années.

Il est avéré que les précipitations du 22 juin dernier ont fait de lourds dégâts.

Mais d'autres paramètres sont à prendre en considération : le fait qu'il n'y est plus de haies ni de talus pour protéger ces chemins, la circulation d'engins superlourds, le manque d'assise, et les coûts des travaux de gravillonnage exorbitants à ce jour.

Plusieurs hypothèses théoriques ont été proposées et discutées. Les réflexions vont se poursuivre sur ce sujet délicat.